

Father Z : on peut manger des insectes les vendredis de Carême

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Brèves](#), [Humour](#), [Les catholiques américains et Internet](#)

Date : 16 février 2013



Je ne perds jamais mon temps en allant consulter chaque jour que le Bon Dieu fait, **What Does the Prayer Really Say (WDTPRS)**, le blogue du célèbre **Father Z** (i.e. abbé **John Zuhlsdorf**) dont les commentaires sont aussi roboratifs que les recettes de cuisine dont il les émaille parfois, car l'abbé est un gourmet – hors les jours de jeûnes et d'abstinence commandés par l'Église, évidemment – avec une prédilection pour les cuisines chinoise et italienne (quand donc se mettra-t-il sérieusement à la nôtre ?). Après la surprenante permission de consommer de la chair d'alligator des jours d'abstinence, dont je vous entretenais [hier](#), et le commentaire d'un lecteur canadien signalant que la Conférence épiscopale de son pays autorisait pareillement la consommation de castors ces jours-là, voici qu'un lecteur de **WDTPRS** posait hier au **Father Z** une question mi facétieuse mi sérieuse : « *Un insecte est-il considéré comme un produit carné et donc interdit de consommation les vendredis et autres jours d'abstinence ?* ». Réponse mi canonique mi humoristique de l'abbé : « *En effet (...) les insectes n'entrent pas dans la catégorie des produits carnés. Vous pouvez consommer tous les cafards qui vous tomberont sous la main, y compris les vendredis. Et même les jours de jeûne vous devriez avoir le droit de manger beaucoup d'insectes car il en faut un bon nombre pour faire ne serait-ce qu'une petite portion... enfin, cela dépend, bien sûr, de la taille des dits insectes* ».

Bon appétit ! Personnellement, je préfère le jeûne au pain et à l'eau...